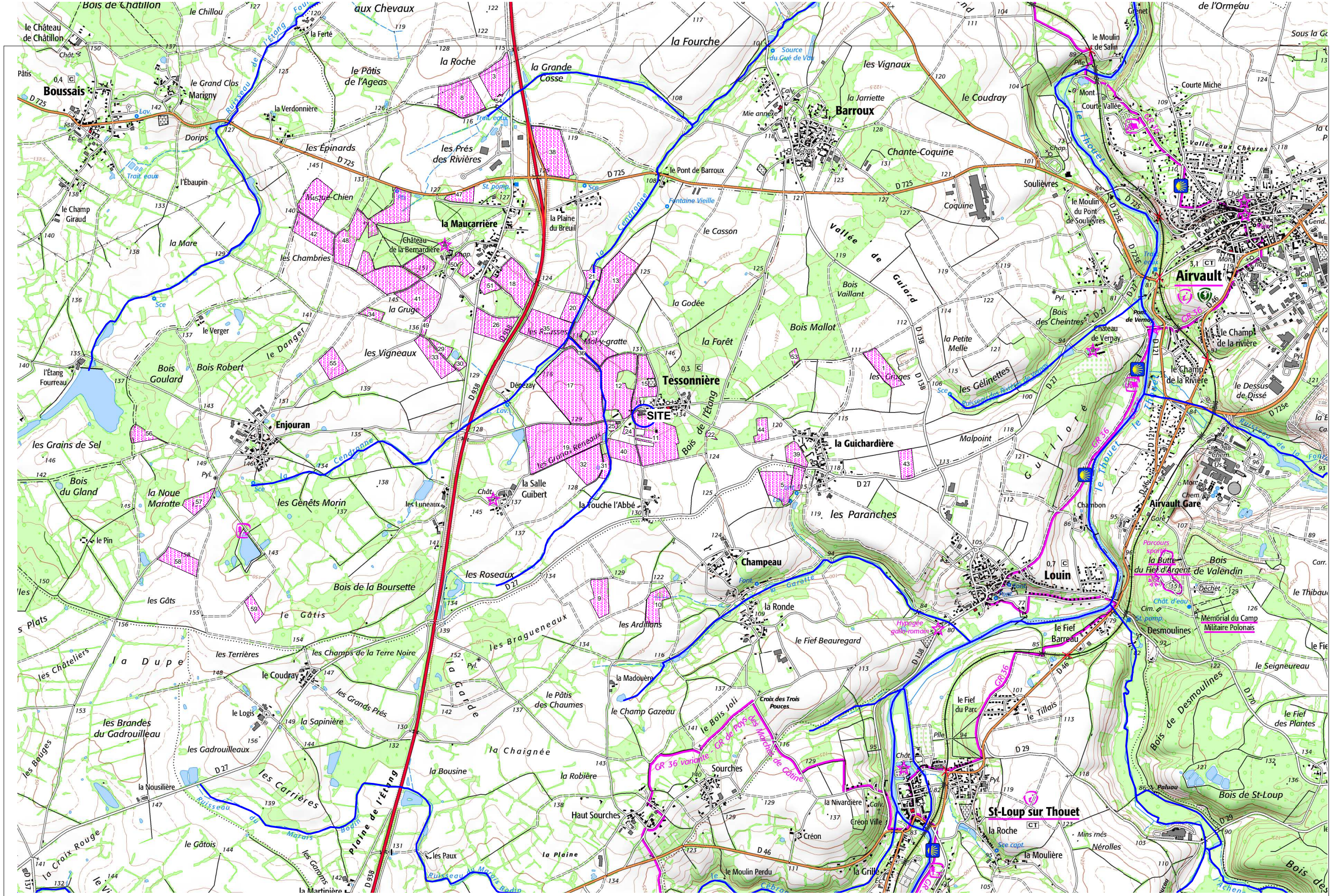


Annexe 6

HYDROGRAPHIE DU SECTEUR (CARTES COURS D'EAU ET
ZONES HYDRO)

SAGE DU THOUET

PERIMETRE DE CAPTAGE



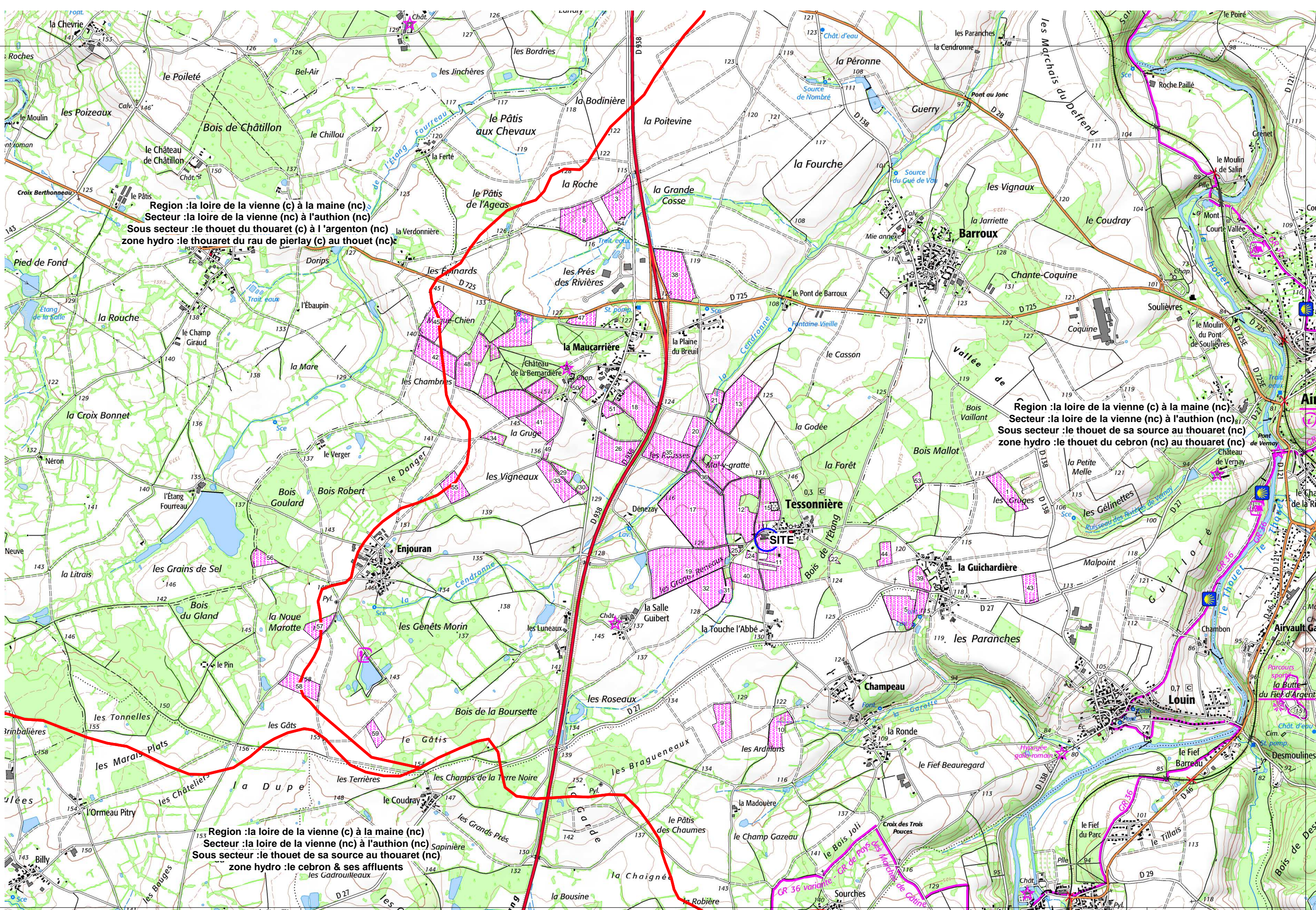
Cours d'eau ———

T11820
 GAEC LE LIZON
 2 RUE FIEF DE GOURGE
 79600 TESSONNIERE



Date: 17/07/2017

Echelle : 25000



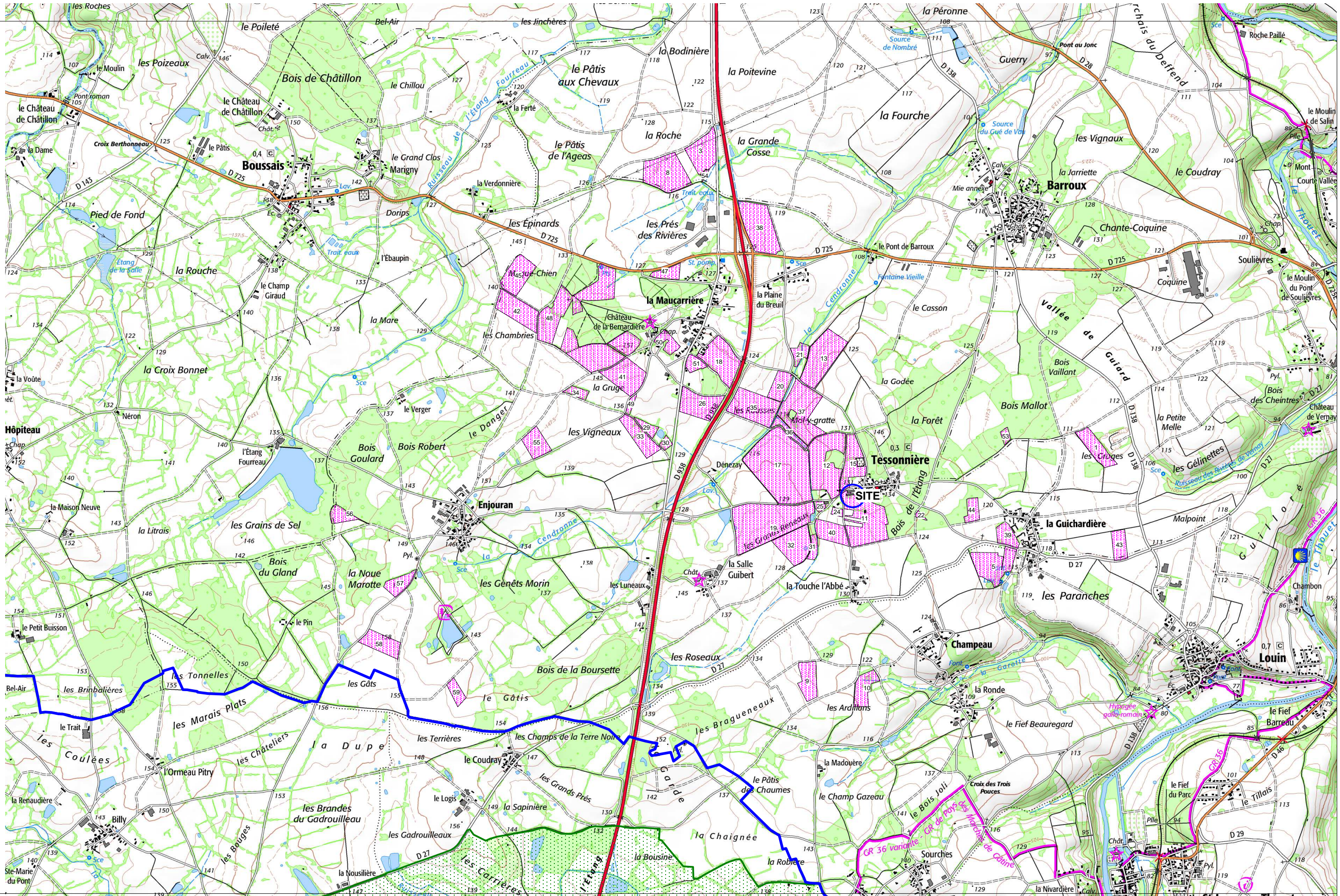
Zone Hydrographique ———

T11820
 GAEC LE LIZON
 2 RUE FIEF DE GOURGE
 79600 TESSONNIERE



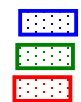
Date: 17/07/2017

Echelle : 25000



Périmètre de captage de LOUIN (Cebron)

- PERIMETRE ELOIGNE
- PERIMETRE RAPPROCHE 3
- PERIMETRE IMMEDIAT



T11820
 GAEC LE LIZON
 2 RUE FIEF DE GOURGE
 79600 TESSONNIERE

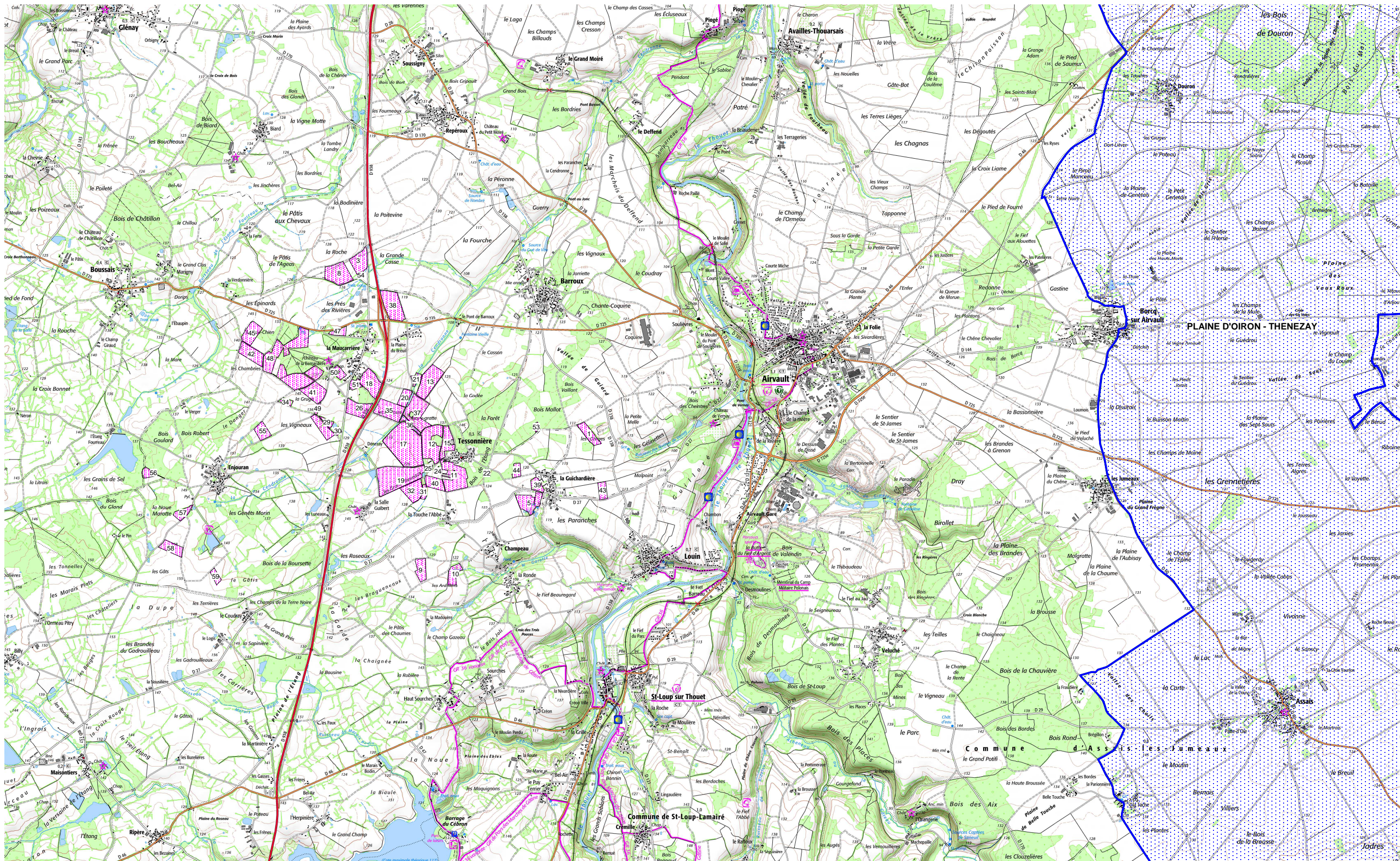


Date: 17/07/2017
 Echelle :25000

© IGN SCAN25 - BD ORTHO® Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents.

Annexe 7

CARTOGRAPHIE DES PERIMETRES
ENVIRONNEMENTAUX, ET FICHES DESCRIPTIVES
NATURA 2000
ET ZNIEFF



NATURA 2000



© IGN SCAN25 - BD ORTHO® Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents.

T11820
 GAEC LE LIZON
 2 RUE FIEF DE GOURGE
 79600 TESSONNIERE



Date: 17/07/2017

Echelle : 45000



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412014 = Plaine d'Oiron-Thénezay

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5412014

1.3 Appellation du site

Plaine d'Oiron-Thénezay

1.4 Date de compilation

30/09/2000

1.5 Date d'actualisation

31/10/2003

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/08/2003



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000610326

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,06056°

Latitude : 46,85694°

2.2 Superficie totale

15580 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79005	AIRVAULT
79016	ASSAIS-LES-JUMEAUX
79054	BRIE
79108	DOUX
79141	IRAIS
79167	MARNES
79196	OIRON
79260	SAINT-JOUIN-DE-MARNES
79326	THENEZAY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	1	3	i	P		C	B	C	B
B	A379	<i>Emberiza hortulana</i>	r	1	3	i	P		D			
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	4	6	i	P		D			
B	A080	<i>Circaetus gallicus</i>	r	1	2	i	P		C	B	C	B
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	w	5	10	i	P		D			
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	r	5	7	i	P		D			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	r	40	80	i	P		C	B	C	B
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	w	25	35	i	P		C	B	C	B



B	A084	<i>Circus pygargus</i>	p	10	20	i	P		C	B	C	B
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	w	5	10	i	P		C	A	C	A
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	c	10	20	i	P		C	A	C	A
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w	1	2	i	P		D			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c	1	3	i	P		D			
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	r	25	30	i	P		C	C	B	C
B	A128	<i>Tetrax tetrax</i>	c	100	100	i	P		C	C	B	C
B	A133	<i>Burhinus oedicephalus</i>	r	50	70	i	P		B	B	C	B
B	A133	<i>Burhinus oedicephalus</i>	c	260	260	i	P		B	B	C	B
B	A139	<i>Charadrius morinellus</i>	c			i	P		D			
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	1000	1000	i	P		C	B	C	B
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	c	3000	3000	i	P		C	B	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w	10000	10000	i	P		C	B	C	A
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c	30000	30000	i	P		C	B	C	A
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c	5	20	i	P		C	B	C	B
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	w	5	10	i	P		C	B	C	B
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	c	5	10	i	P		C	B	C	B
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	w	10	15	i	P		D			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p	3	5	i	P		D			
B	A255	<i>Anthus campestris</i>	r	3	5	i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmals = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.



- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		<i>Falco subbuteo</i>			i	P							
B		<i>Perdix perdix</i>			i	P			X		X		
B		<i>Coturnix coturnix</i>			i	P							
B		<i>Otus scops</i>	3	5	i	P							
B		<i>Athene noctua</i>			i	P			X				
B		<i>Galerida cristata</i>			i	P			X		X		
B		<i>Alauda arvensis</i>			i	P			X		X		
B		<i>Lanius excubitor</i>			i	P			X		X		
B		<i>Phoenicurus phoenicurus</i>			i	P			X		X		
B		<i>Oenanthe oenanthe</i>			i	P			X		X		
B		<i>Muscicapa striata</i>			i	P			X		X		
B		<i>Passer montanus</i>			i	P			X		X		

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	0 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	0 %
N15 : Autres terres arables	92 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Plaine cultivée principalement développée sur des calcaires à silex du Bathonien et des calcaires argileux fossilifères du Callovien. Des buttes témoins composées d'argiles, de sables et de grès du Cénomaniens, des plissements issus du ressant morphologique, ainsi que des coteaux issus de l'érosion glaciaire et la vallée de la Dive induisent une hétérogénéité des milieux et des pratiques agricoles favorables au cortège d'espèces remarquables.

Vulnérabilité : La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les CTE spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier des bonus liés à Natura 2000, ou CAD à venir.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

4.2 Qualité et importance

Le site participe de manière importante au maintien des populations françaises d'Oedicnèmes criards, des Busards cendré et St-Martin et de l'Outarde canepetière. Pour cette dernière espèce, il constitue le dernier site important en tant que zone de rassemblement post-nuptial pour le nord de son aire de répartition et se situe géographiquement à l'intersection des zones à population isolée (Montreuil-Bellay, Indre). C'est un site d'étape et d'hivernage important, notamment pour le Pluvier doré.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite ~ 7% des effectifs régionaux. Au total 18 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 5 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
H	A03	Fauche de prairies		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	A10	Remembrement agricole		I
L	F06	Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte		I
M	A11	Autres activités agricoles		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

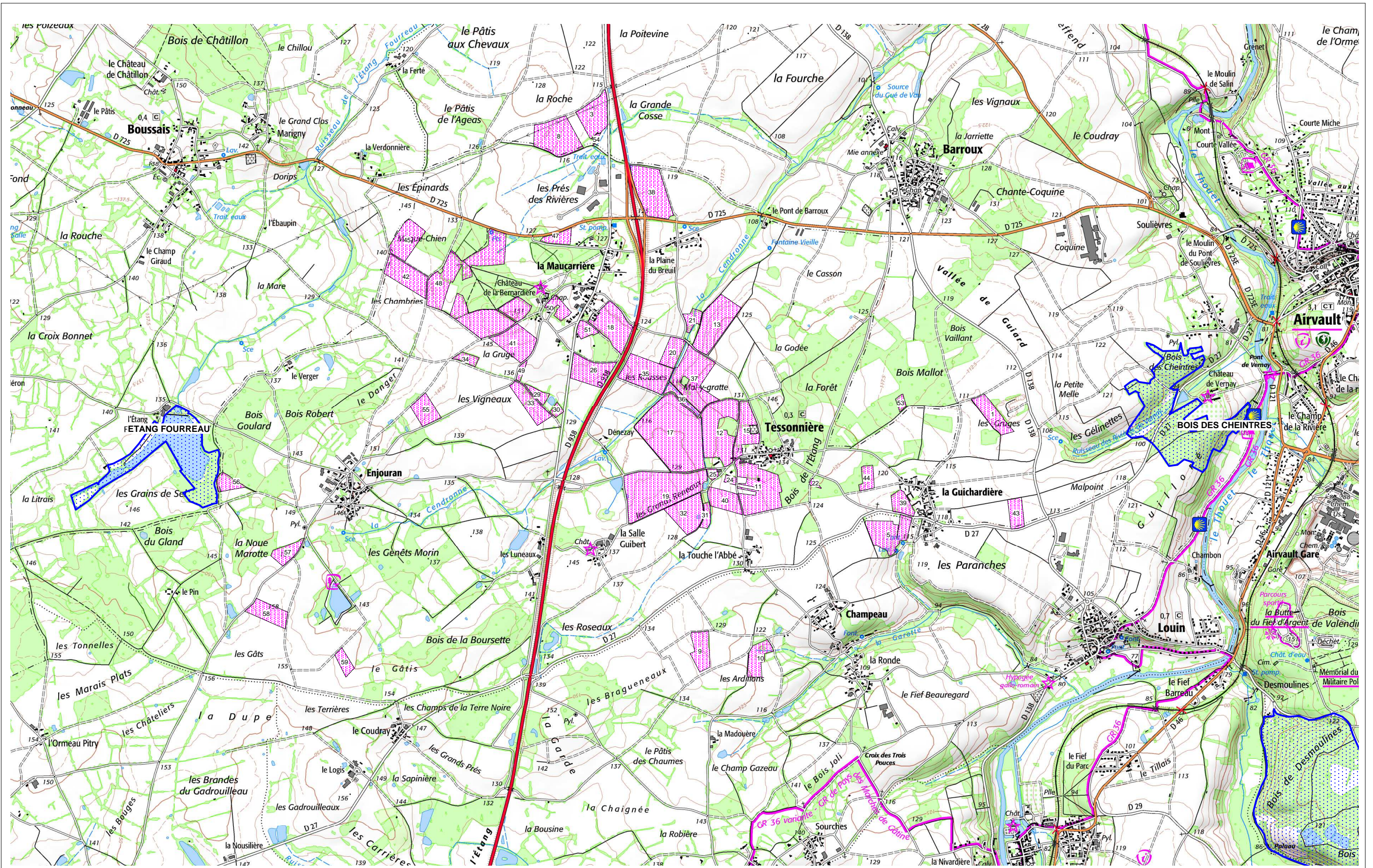
Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



ZNIEFF 1 G2 

ZNIEFF 2 G2 

© IGN SCAN25 - BD ORTHO® Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents.

T11820
GAEC LE LIZON
2 RUE FIEF DE GOURGE
79600 TESSONNIERE



Date: 17/07/2017

Echelle : 25000



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ETANG FOURREAU (Identifiant national : 540014427)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000672)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M. FOUQUET, 2014.- 540014427, ETANG FOURREAU. - INPN, SPN-MNHN Paris, 16P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014427.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : M. FOUQUET

Centroïde calculé : 402692°-2204476°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	16
9. SOURCES	16



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Boussais (INSEE : 79047)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : Non renseigné

Maximum (m) : 137

1.3 Superficie

23,63 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang eutrophe avec ceinture d'hélophytes (principalement phragmitaie et cariçaie).

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification pour le Grèbe huppé, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, le Phragmite des joncs et, en périphérie, pour la Bondrée apivore, le Faucon hobereau, le Busard St Martin, la Locustelle tachetée, la Pie-grièche écorcheur et la Pie-grièche à tête rousse.

Site de halte migratoire et d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux, dont certains rares.

INTERET BOTANIQUE :

Herbiers aquatiques à Naïas marina. Présence de la Bartsie visqueuse (*Bartsia viscosa*) et de l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), espèces rares en Deux-Sèvres.

Etang vidangé annuellement (fin d'automne).

Echange d'espèces d'oiseaux aquatiques avec le lac du Cebron (ZNIEFF n°438).

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)



Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Oiseaux
Floristique
Phanérogames

Fonctionnels

Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
Zone particulière d'alimentation
Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

04 : limites de propriété avec ceinture de haies.

02 : entité écologique : étang/ceinture d'hélophytes et prairie humide.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	potentiel
Chasse	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Reptiles - Amphibiens - Poissons - Insectes - Autres Invertébrés - Ptéridophytes - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats 		- Phanérogames	- Oiseaux

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.13 Eaux eutrophes		70	
37.2 Prairies humides eutrophes		10	
44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais		10	
53.1 Roselières		10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
38.1 Pâtures mésophiles			
41.2 Chênaies-charmales			
81.1 Prairies sèches améliorées			
82.3 Culture extensive			
83.31 Plantations de conifères			
84.4 Bocages			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

BOIS DES CHEINTRES (Identifiant national : 540003519)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000242)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : J.TERRISSE (LPO), 2014.- 540003519, BOIS DES CHEINTRES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540003519.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : J.TERRISSE (LPO)

Centroïde calculé : 410031°-2204891°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	3
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Airvault (INSEE : 79005)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 80
Maximum (m) : 110

1.3 Superficie

32,18 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Chênaie pubescente et ourlets calcicoles thermophiles associés ; quelques micro-pelouses méso-xérophiles en voie de colonisation arbustive.

INTERET BOTANIQUE :

Présence simultanée de 3 espèces d'orchidées rares/menacées en Poitou-Charentes (toutes les 3 protégées au niveau régional) : Orchis singe (Orchis simia), Helléborine de Mueller (Epipactis muelleri) et Helléborine à petites feuilles (Epipactis microphylla, seule station départementale actuellement connue).

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Vallon

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé



Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Floristique
Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF englobe l'ensemble des bosquets thermophiles et ourlets associés dominant le vallon du Ruisseau des Rivières (l'étang du Château de Vernay est exclu).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Mises en culture, travaux du sol	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Réel
Fermeture du milieu	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Mammifères			- Phanérogames
- Oiseaux			
- Reptiles			
- Amphibiens			
- Poissons			
- Insectes			
- Autres Invertébrés			
- Ptéridophytes			
- Bryophytes			
- Algues			
- Champignons			
- Lichens			
- Habitats			



6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides			
34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles			
41.7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes			

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
31.8 Fourrés			

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
41.7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

Annexe 8

FICHE APPELS EN CAS D'ACCIDENT

APPELS EN CAS D'ACCIDENTS

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

GAEC LE LIZON.

2 RUE DU FIEF GOURGE 79600 TESSONNIERE.

POMPIERS		TEL : 18
GENDARMERIE		TEL : 17
SAMU		TEL : 15
MAISON MEDICALE	ST LOUP LAMAIRE	TEL : 05.49.64.60.07
HOPITAL - CHU	NORD DEUX SEVRES	TEL : 05.49.68.49.68
AMBULANCE	CRAON	TEL : 05.49.70.81.70
CENTRE DES GRANDS BRULES	NIORT	TEL : 05.49.32.39.9
CENTRE ANTI - POISON		TEL : 02.41.48.21.21
PHARMACIE	BOURDOIS	TEL : 05.49.64.77.24
MAIRIE	TESSONNIERE	TEL : 05.49.69.76.06
EDF	GEREDIS	TEL : 05.49.08.54.34
ELECTRICIEN	BOISSINOT	TEL : 05.49.82.12.08
ASSURANCES	MUTUELLES DE POITIERS	TEL : 05.49.64.70.42
USINE D'ALIMENT	NOREA BELLANNE	TEL : 05.49.82.05.10 05.49.67.33.22
CENTRE DE PRODUCTION TECHNIQUE	RORTHAIS	TEL : 05.49.82.05.05
VETERINAIRE DE L'ELEVAGE	MARGERIS JOCELYN	TEL : 06.07.69.23.97
VETERINAIRE GROUPEMENT DE PRODUCTEUR	FILIAVET	TEL : 05.49.80.40.44
DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES		TEL : 05.49.79.37.44
PREFECTURE (WEEK- END)	79	TEL : 05.49.08.68.68
EQUARISSAGE	SIFFDA	TEL : 08.91.70.01.02

Annexe 9

DECLARATION STOCKAGE DE GAZ

**DOSSIER DE DECLARATION INSTALLATION CLASSE
STOCKAGE DE GAZ**

1) EXPLOITANT (Utilisateur des installations)

Pour les personnes morales :

- *Dénomination ou raison sociale :* **GAEC LE LIZON**
- *Forme juridique :* **GAEC**
- *Adresse du siège social :* **2 RUE DU FIEF GOURGE 79600 TESSONNIERE**
- *Nom et signataire de la déclaration :* **M.CORNUAULT MATHIEU**

2) INSTALLATION

- *Emplacement sur lequel l'installation est réalisée :* **LE FIEF GOURGE 79600 TESSONNIERE**
- *Références cadastrales :* **section ZD, parcelles n°4, 5, 6**
- *Nature de l'installation :* **stockage de gaz (6.4 tonnes au total) sur l'exploitation avicole pour le chauffage des animaux lors de la phase de démarrage**
- *Distance qui sépare l'installation des habitations les plus proches occupées par des tiers :* **230 m**
- *Effectif du personnel appelé à travailler dans l'établissement :*
Les membres du GAEC LE LIZON

3) SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT

• *Activité principale : Exploitation avicole*

Ce site bénéficie d'un récépissé de déclaration pour un atelier de 30000 animaux équivalents volailles.

Un dossier de demande d'enregistrement a été déposé pour l'extension de cet atelier, portant les effectifs à 40000 places de volailles de chair.

4) NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE CONSERNEES PAR CE DOSSIER

Nomenclature : stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés

Rubriques	Désignation des activités	Capacité réelle maximale	régime
1412	Stockage de gaz	6.4 tonnes	DC (supérieur à 6 t, mais inférieur à 50 t)

Observations :

Le stockage de gaz sera réalisé dans 2 citernes de 3.2 tonnes chacune réparties sur le site d'exploitation (cf. plan de masse), Ces citernes seront fixées au sol sur des plateformes bétonnées.

5) DESCRIPTION DU MODE ET DES CONDITIONS D'UTILISATION D'EPURATION ET D'EVACUATION

1) Des eaux résiduaires

Caractéristiques et volume journalier : néant

2) Mesures envisagées par le déclarant pour supprimer limiter ou compenser les nuisances et pollutions susceptibles de résulter de l'exploitation de son installation (stockage de gaz)

- *bruits : néant*
- *odeurs : néant*
- *gaz toxiques : réglementairement les installations seront contrôlées tous les 3 ans par un technicien compétent et agréé et qui fera un rapport écrit.*

6) NATURE ET CONDITIONS D'ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS D'EXPLOITATION

Il n'y aura pas de déchets liés au stockage de gaz sur le site.

7) DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

1) Dangers présentés par l'ensemble des installations et des équipements exploités par le demandeur

> Ecoulement accidentel de produits

Ce risque classé risque modéré soit une probabilité B

Ce risque peut être engendré par :

- *La rupture de cuves d'hydrocarbures,*
- *une défaillance du conditionnement ou du stockage des produits dangereux.*

Et produit par :

- *des zones de circulation situées à proximité des cuves d'hydrocarbures*
- *des sources de chaleur : à proximité des cuves d'hydrocarbures et de gaz.*

Devront figurer la dénomination et la quantification des produits dangereux.

Les conséquences peuvent être :

effets directs

une pollution du sous-sol et de l'environnement, une atteinte à la santé des hommes et des animaux

effets indirects

un incendie des cuves d'hydrocarbures

Pour cela des mesures préventives ont été mises en œuvre :

- *Réglementairement les installations seront contrôlées par un technicien compétent et agréé qui fera un rapport écrit.*

> L'incendie

Ce risque classé modéré soit une probabilité B

Ce risque peut être engendré par :

L'inflammation de gaz

Par le dysfonctionnement des chauffages (gaz, électrique)

Par travaux réalisés sur le site - opérations par points chauds (tronçonnage, soudage ...).

Les conséquences peuvent être :

effets directs

- *une destruction du bâtiment et de son contenu. Quand le foyer est situé à moins de 10 m du bâtiment, on estime que 100% de l'outil est détruit.*
- *Mise en danger de mort du personnel travaillant sur le site*
- *Mort ou asphyxie des animaux présents dans les bâtiments*

effets indirects

- *Une pollution de l'air par les fumées*
- *Une pollution du milieu s'il y a écoulement de produits libérés par l'incendie*

Pour cela des mesures préventives ont été mises en œuvre :

- *Le stockage des déchets inflammables dans un lieu isolé des bâtiments d'exploitation.*
- *Précautions prises pour les opérations de soudage, de tronçonnage, meulage...*
- *La rétention des produits dangereux libérés en cas d'incendie et des eaux d'extinction :*
- *Les cuves d'hydrocarbures ne sont pas menacées par une source d'énergie.*

➤ L'explosion

Ce risque classé modéré soit une probabilité B

Peut être produit par :

- de gaz.

Dont les conséquences peuvent être :
effets directs

- une destruction partielle ou totale des bâtiments sur le site

effets indirects

- un départ en incendie

Pour cela des mesures préventives similaires à celles prévues en cas d'incendie (voir paragraphe précédent) seront applicables

2) Les moyens (matériels, personnels, consignes) prévus dans l'entreprise afin de :

☞ Réduire la probabilité d'accidents et de sinistres :

- Les consignes de sécurité sont mises en place dans l'élevage.
- Les abords des bâtiments d'exploitation sont régulièrement entretenus pour éviter l'envahissement par les friches ou les taillis qui seraient susceptibles de favoriser la propagation d'un incendie.
- Les citernes de stockage de gaz seront mises en place en dehors de la zone de roulement
- Les travaux de mise en place du chauffage ont été effectués par des personnes compétentes ayant les agréments dans ce domaine.
- réglementairement les installations seront contrôlées tous les 3 ans par un technicien compétent et agréé et qui fera un rapport écrit.

☞ Lutter contre les sinistres (incendie notamment)

- 1 extincteur sera existant dans chaque poulailler existant.
- Une borne à incendie est présente dans le hameau.
- Le centre se secours le plus proche est celui de AIRVAULT

Fait à Tessonnière, Le 21 juillet 2017

Signature



Annexe 10

RECEPISSE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

GAEC Le Lizon - 79600 Tessonniers

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>);
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
 - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° 07932517 P0006
déposée à la mairie le : 28.08.2017
par : GAEC Le Lizon
fera l'objet d'un permis tacite² à défaut de réponse de l'administration trois mois après
cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du
présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie :

Le Maire



F. DAMBRINE

2 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

